

PARTICIPEZ ET SOUTENEZ LA RELATION ECOLE-ENTREPRISE

**EN VERSANT UNE PARTIE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
À AJE 29, JE PARTICIPE À L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES
FINISTÉRIENS À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE
DES MÉTIERS ET DE L'ENTREPRISE**

Notre vocation :

- Accompagner les élèves dans la démarche d'orientation, la construction du projet personnel et professionnel
- Faire découvrir le monde de l'entreprise par des témoignages, des visites
- Promouvoir les filières professionnelles, l'alternance
- Combattre les idées reçues et les clichés sur les métiers
- Informer sur les métiers en tension
- Encourager l'esprit d'entreprendre

Votre responsabilité RSE :

- Dynamiser la RSE de votre entreprise en vous associant aux actions de l'AJE29

**EN 2019, REJOIGNEZ-NOUS POUR PERMETTRE A ENCORE PLUS
DE JEUNES DE CONNAITRE VOTRE ENTREPRISE, VOS METIERS
ET D'Y TROUVER LEUR PLACE**



Date limite de versement
28 février 2019

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Mode d'emploi au dos



EN CHIFFRES (2018)

1200 COLLÉGIENS de 4^{ème}
à la rencontre de **110 entreprises**

6000 jeunes accompagnés
dans leur projet d'orientation

920 heures de bénévolat
en milieu scolaire

100 professeurs, 600 élèves
participant à des visites d'entreprises



BESOIN D'INFORMATIONS ?

Françoise Foll répond à vos questions
06 64 32 58 50
francoise.foll@orange.fr



AJE 29

Immeuble Le Cap Vert
5, rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
02 98 10 26 83
contact@aje29.bzh
www.aje29.bzh

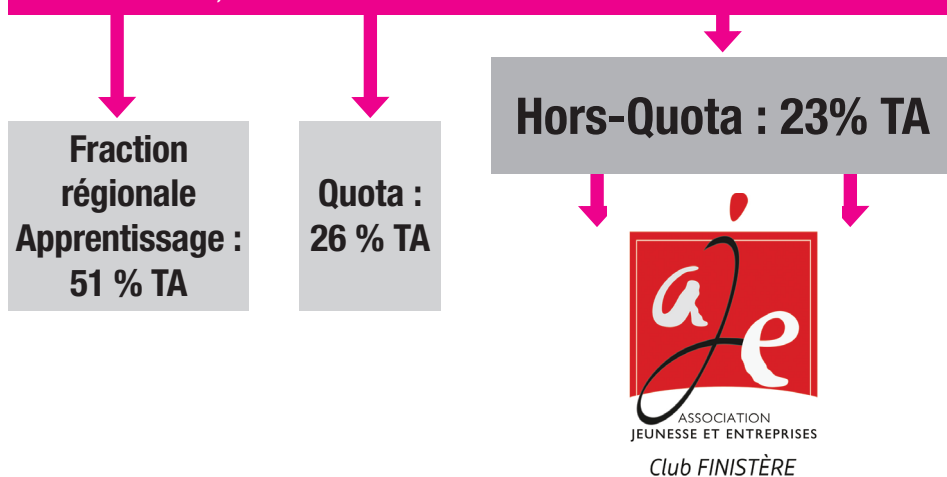


COMMENT NOUS SOUTENIR ?

En 2019, rejoignez-nous pour permettre aux jeunes de connaître votre entreprise, vos métiers et d'y trouver leur place

La taxe d'apprentissage 2019 :

0,68 % de la masse salariale annuelle brute



Sur votre bordereau de taxe d'apprentissage, indiquez dans le paragraphe généralement intitulé « affectation aux établissements d'enseignements » l'adresse suivante :

Association Jeunesse et entreprises du Finistère, AJE 29

Immeuble Le Cap Vert - 5, rue Félix Le Dantec
29000 Quimper

Siret : 434 094 629 000 38

- Le versement doit s'effectuer par l'intermédiaire de votre OCTA
- AJE 29 est l'interlocuteur unique pour les organismes collecteurs de taxe d'apprentissage
- AJE 29 est habilitée à percevoir de la taxe d'apprentissage au titre de l'orientation scolaire et professionnelle (OSP)
- AJE 29 ne dispose pas de numéro UAI (unité administrative immatriculée), il n'est pas obligatoire
- Selon les organismes collecteurs notre catégorie est parfois identifiée comme « activité complémentaire » (AC) ou « fonds dérogatoire » (FD)

L'ASSOCIATION JEUNESSE ET ENTREPRISES 29

Reconnue d'utilité publique, l'Association Jeunesse et Entreprises (AJE 29) travaille à l'instauration de liens actifs et concrets entre le monde de l'Entreprise et le monde de l'Éducation. Elle a pour objectif de promouvoir et faciliter l'entrée des jeunes au cœur de la vie professionnelle et de leur donner le goût d'entreprendre.



Françoise Foll répond à vos questions
06 64 32 58 50
francoise.foll@orange.fr

AJE 29

Immeuble Le Cap Vert
5, rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
02 98 10 26 83
contact@aje29.bzh
www.aje29.bzh



BORDERAU D'INTENTION DE VERSEMENT 2019 à retourner à contact@aje29.bzh

VOUS

Raison sociale :

Adresse :

VOTRE CONTRIBUTION

Montant :

Organisme collecteur :